

Le chemin de La GALIOTTE et son ETANG : Lieu privilégié, sur la Seine, à Carrières sous Poissy



Historique (d'après l'ouvrage «Rues et Chemins» rédigé en avril 2008, par le Cercle d'Etudes Historiques et Archéologiques de Poissy et Carrières sous Poissy) :

Le chemin d'accès aux maisons flottantes situées sur le site de l'étang de la Galiotte s'appelle le **chemin de la Galiotte**. Ce nom concerne aujourd'hui un chemin très court - 500m environ - qui dessert toutes les maisons le long de l'étang ; mais avant 1897, ce nom était donné au chemin qui longeait la Seine depuis le vieux pont de Poissy jusqu'à Triel, sur 3km environ, en suivant la boucle du fleuve. C'était un chemin de halage le long duquel étaient tirés les bâteaux, par les bœufs et les chevaux, avant la mécanisation.

Le nom « **La Galiotte** » était en fait celui du « coche d'eau » qui assurait la circulation des personnes (et des marchandises ?) entre Carrières sous Poissy et Rolleboise, sur la rive droite de la Seine. Il faut dire que du côté de Carrières, le lieu situé près du vieux pont était très fréquenté puisqu'il existait là, une grande plage, le long de laquelle les gens nageaient et apprenaient à nager.

Ce lieu fut d'ailleurs immortalisé par le peintre pisciacais **Charles Meissonier**, le fils d'Eugène Meissonier, en 1885, en peignant une grande toile de 2mx3m représentant les baigneurs autour d'une petite embarcation, avec, dans le fond, l'église de Poissy.



Simulation passage des 2 viaducs de l'A104
Au dessus de l'île de Migneaux et de la Galiotte.

Lieu privilégié :

Ce lieu de l'Etang de la Galiotte est privilégié à plusieurs titres :

- **C'est un lieu de pêche** qui a été investi, il y a plus de 30 ans, par des familles de pêcheurs, qui ont construit ces petites maisons flottantes afin d'y séjourner, durant les week-ends. L'histoire de ce lieu a été relaté dans l'émission de télévision « Faut pas rêver » de FR3, en 2001.
- C'est l'un des « **poumons verts** » de la **région** qui permet aux habitants de Carrières et de Poissy mais aussi à des personnes venant de bien plus loin, de se ressourcer en faisant un footing (un parcours sportif avec différentes installations a été créé, le long du chemin de la Galiotte), en se promenant à pieds en famille, ou en venant pêcher les très nombreux poissons de l'étang. Certains plantent leur tente, pour le week-end et passent ainsi des vacances formidables et dépaysantes, à petit prix.
- C'est une **zone Z.N.I.E.F.F.** (Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique). En effet, il y a beaucoup de **BIODIVERSITE**, en ce lieu, dans le domaine de la flore et de la faune (hérons cendrés, foulques macroules, grèbes huppés, colverts, poules d'eau ...).
- Ce lieu va faire partie du futur « **Parc Ecologique départemental des Bords de Seine** » qui est en projet dans le cadre de la CA2RS (Communauté d'Agglomération des 2 Rives de Seine qui comprend les communes de Carrières, Triel, Verneuil sur Seine, Chapet, Chanteloup les Vignes et Andrésy).

Il s'agit donc d'un lieu à préserver, dans le cadre du maintien de la biodiversité mais il s'agit également d'un lieu de vie qui est nécessaire à la population. Il s'agit là d'un DROIT des populations à vivre dans un environnement qui ne les agresse pas, en particulier sur le plan sonore. Imaginez 120 000 véhicules par jour au dessus des maisons flottantes ! Ce lieu fait partie des quelques sites, dans notre région, qui ont une très grande qualité environnementale et, à ce titre, il ne doit pas être pollué par le passage des 2 viaducs de l'A104 (pollution sonore et chimique à cause des gaz d'échappements).



Le 12 Juin 2010 / Christiane PARAVY
Présidente du CO.P.R.A. 184